

Déclaration au CHS-CT du 15 mars 2016

Loi et conditions de travail

Alors que des mouvements sociaux importants demandent le retrait d'un projet de loi qui vise, une fois de plus, la diminution des droits des salariés et des agents de la fonction publique, la défense des conditions de travail au sein des CHS CT doit être plus que jamais une priorité pour tous.

Malheureusement, comment croire que trois réunions de trois heures par an pourront permettre tout le soutien et la prévention nécessaire à de bonnes conditions de travail des plus de 10 000 agents de notre département ?

Ces 9h paraissent bien ridicule face à l'ampleur de la tâche, d'autant plus qu'aucune bienveillance n'est faite par l'administration pour faciliter la mission des membres de ce CHS CT. Pourtant les directives nationales sont claires, tout doit être mis en œuvre pour favoriser le dialogue avec les représentants des personnels et la mise en place des différents dispositifs.

La prévention que nous ne pouvons pas mener correctement apporte son lot de dysfonctionnement. Un enseignant malade ou mal dans son travail est souvent absent avec toutes les problématiques qui suivent. L'administration en fait les frais mais surtout les élèves et leurs familles. Certes le "climat scolaire" n'est peut être pas si mauvais mais qu'en est-il du "climat de travail" qui nous concerne ici.

Bien sûr, le bien être de nos élèves ne nous est pas indifférent et c'est bien parce que nous sommes soucieux du bon déroulement de nos missions auprès de nos élèves que nous demandons notamment que les directives sur l'utilisation du temps syndical attaché aux fonctions de membres des CHS CT soient appliquées dès la rentrée prochaine. Ainsi, nos élèves et nos collègues pâtiront moins des absences répétées de nos collègues à nos devoirs de membres de CHS CT et nous aurons plus de possibilités d'actions pour remplir nos missions.

SUD éducation affirme que ce choix est prioritaire.